

Accord d'expérimentation sur les régies automatisées

Pourquoi la CGT n'a pas signé l'accord

Après débat dans ses instances internes, la CGT a acté à l'unanimité la non-signature de cet accord d'expérimentation. Les raisons sont multiples et la Cgt tient tout d'abord à rappeler que sa priorité a toujours été et demeure le combat pour l'activité et l'emploi.

Absence de garanties

L'accord sur l'expérimentation des nouvelles régies induit l'acceptation d'un déploiement sans aucune garantie du maintien du niveau de l'emploi. Nous avons tous encore en mémoire les promesses de la direction quant au redéploiement des OPV sur le terrain pour faire plus de contenus lors de l'étape de robotisation des caméras sur les plateaux régionaux. Chacun sait qu'il n'en a rien été et nous avons pu observer de nombreuses suppressions de postes.

Par ailleurs, la régionalisation de France 3 doit permettre a priori de réaliser le triplement des programmes régionaux. Avec quels moyens ? Pour quels types de programmes ? Le projet n'est pas connu à ce jour et vu la faiblesse des moyens consacré au développement des programmes régionaux inscrits au budget 2020 du, on peut douter des réelles intentions de la direction en la matière. Car en tenant compte du développement des Matinales de radio filmée de France Bleu, il ne restera qu'une très faible marge de manœuvre.

C'est l'un des points d'achoppement majeurs pour la Cgt qui craint que ce projet de déploiement de régies automatisées ne soit en fait qu'un moyen pour la direction de supprimer massivement des postes en région afin de satisfaire les objectifs de réduction d'ETP. Et selon nos informations, le niveau de redé-

ploiement réel sera très partiel. Il est donc hors de question pour nous de valider une machine à destruction d'ETP. Faire un chèque en blanc à la direction alors que près de 200 emplois sont potentiellement menacés dans le réseau régional n'est pas une option pour nous.

Le risque de standardisation des programmes régionaux

Par ailleurs, le projet de renouvellement des régies n'a pas encore fait l'objet d'une procédure d'information-consultation des instances. En l'état de notre connaissance des capacités de ce nouvel outil, pensé en central sans association des utilisateurs en vue d'un déploiement industrialisé, nous pensons que le risque est grand de voir les émissions régionales, d'information comme de programme, totalement standardisées sous la coupe d'un système automatisé.

Lors de la négociation de l'accord (menée au pas de charge) la CGT a plusieurs fois dénoncé les choix matériels de ces nouvelles régies dont la capacité en mode débrayé n'est pas au niveau de nos régies actuelles. Un indice de plus sur le fait que le mode automatisé risque de devenir le standard de nos fabrications futures alors que le choix éditorial doit primer sur la technologie.

Le risque de déqualification des personnels

Si ce projet devait être mené à son terme, nous sommes inquiets de la déqualification potentielle que subiront les technicien-nés concerné-e-s : technicien-ne-s vidéos, OPS, OPV, Electricien-ne-s-éclairagistes et scriptes. Quelle sera la capacité opération-

nelle et la réactivité des équipes si elles ne pratiquent plus au quotidien ?

C'est un autre volet manquant de l'accord. Les salarié.es concerné.es ne peuvent se projeter en dehors d'un saut dans le vide très anxiogène. Il est nécessaire d'adosser à cette expérimentation des redéploiements d'activité clairs et précis pour que chacun puisse avoir une idée de son évolution de carrière professionnelle.

De plus, nous estimons que la négociation n'a pas été totalement sincère : apprendre dans les derniers ajustements du texte, que le rythme de déploiement initial de 3 nouvelles régions par an sera en fait de 6 du fait de « l'up-gradage » de 3 régions existantes chaque année afin de les équiper de l'automate Overdrive, n'incite pas à la confiance réciproques entre « partenaires signataires ».

L'impact sur les personnels risque donc d'être très rapide et en 3 ans, la plupart de nos antennes seront équipées de ce nouvel outil.

Le risque d'un COPIL dévoyé

Les signataires de l'accord (CFDT, FO et SNJ) acceptent sans sourciller que le Comité de Pilotage (COPIL), chargé de contrôler l'expérimentation et de tirer les conclusions de l'expérimentation, soit présidé par la directrice du réseau. Cela n'est pas conforme à l'accord cadre qui indique que la neutralité de l'animateur du COPIL est essentielle.

Si la contre-proposition de la Cgt d'une co-animation par deux personnes extérieures au projet n'a pas été formellement refusée par

la direction, nous constatons en revanche qu'elle a été refusée par les autres organisations syndicales qui préfèrent visiblement voir la directrice du réseau piloter l'ensemble. Quand on connaît la feuille de route de la direction en matière de réduction d'ETP, on ne peut qu'être inquiet.

Poursuite des négociations ?

La CGT a très largement contribué à imaginer la méthode d'expérimentation au travers de l'accord du 11 octobre 2019 sur la GPEC de progrès. Cela ne signifie pas que nous acceptons d'expérimenter sans conditions.

La CGT demande maintenant l'ouverture des processus d'information-consultation des instances sur le projet de déploiement régions automatisées et sur le projet stratégique de régionalisation de France 3 afin d'y voir plus clair sur les réels objectifs de la direction.

La CGT souhaite poursuivre les négociations afin d'inscrire noir sur blanc l'objectif de triplement des programmes régionaux et sa déclinaison dans nos antennes ainsi qu'un engagement de la direction sur un redéploiement total des postes libérés sur de nouvelles activités. Celles-ci devront être explicitées, aussi bien sur leur nature que sur leur volume, antenne par antenne.

La CGT, qui sera aux côtés des personnels de Rouen, (ré)affirme ici très clairement son orientation pour une évolution maîtrisée des métiers dans le cadre de projets de développements d'activités. Si besoin, nous appellerons les personnels à la mobilisation pour défendre leurs emplois, leurs métiers, leur savoir-faire et leur outil de travail.

Paris, le 23 décembre 2019